

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

L'an deux mille quinze, le onze juin, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER,
Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Richard
PETTITT (à partir de 20h00), Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers excusés : Fleur DE NEVE, Nicolas GUINAND (donne pouvoir à R. Pettitt)

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 mai 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Etude d'aménagement du chemin des Putets : durée d'amortissement

M. le Maire rappelle que la Commune avait commandé en 2013 une étude d'aménagement du chemin rural des Putets, au Petit-Châble, qui est contiguë à l'opération d'European Homes et des Carrés de l'Habitat. Il était envisagé alors d'aménager ce chemin pour en faire l'accès de ces opérations, puis de faire participer les promoteurs via un PUP.

Il a finalement été décidé de ne pas réaliser cet aménagement, mais de faire l'accès sur le tènement même de l'opération, à la charge complète des promoteurs.

Les règles de finances publiques prévoient que lorsque qu'une étude est réalisée et imputée au compte 2031 d'investissement sans être suivie de travaux, elle doit être amortie sur une durée qui peut aller jusqu'à 5 ans. Ces amortissements, qui constituent des opérations d'ordre, sont imputés aux comptes 6811/042 (dépense de fonctionnement) et 28031/040 (recette d'investissement).

En l'occurrence, le montant de l'étude était de 1554,80 €. La durée d'amortissement proposée est de 5 ans, ce qui ferait un amortissement annuel de 310,96 €.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FIXE la durée d'amortissement de l'étude d'aménagement du chemin des Putets à 5 ans.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2015.

3/ Autorisation de signature d'une convention avec GRDF pour la pose d'un système de télé-relève des compteurs gaz

M. le Maire informe le Conseil municipal que GRDF souhaite mettre en place progressivement un système de télé-relève des compteurs de gaz. Pour cela, il est nécessaire d'installer sur la commune une ou plusieurs antennes radio permettant de faire le relais entre les compteurs individuels et le serveur de GRDF.

Ces antennes, qui font entre 30 et 45 cm de hauteur, doivent être installées sur des points hauts. Leur impact électromagnétique est très faible car la fréquence utilisée est de 169 Mhz (très proche de celle des ondes radios FM), avec une utilisation très brève (deux impulsions de moins d'une seconde par jour).

Deux sites favorables ont été identifiés sur la Commune : le clocher de l'église et le toit de la mairie.

GRDF souhaite signer avec la Commune une convention pour l'installation et l'hébergement de ces équipements sur les bâtiments communaux. Cette convention est prévue pour une durée de 20 ans. Elle autorise GRDF à installer jusqu'à 4 antennes sur le clocher de l'église et la mairie, contre un loyer annuel de 50 € HT par site.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur annexée à la présente délibération.

DIVERS

4/ Compte-rendu des commissions communales

- *urbanisme* :

M. DUPAIN informe le Conseil municipal que la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols arrive dans sa phase finale. L'arrêt du projet devrait intervenir en début d'automne, avant qu'il soit envoyé aux personnes publiques associées puis soumis à enquête publique. L'approbation définitive devrait ainsi intervenir dans le courant du premier semestre 2016.

- *Travaux* :

M. GERNIGON informe le Conseil sur les travaux en cours ou à l'étude :

- *Finition du hangar technique* : des devis ont été demandés pour la finition intérieure du hangar technique. Le montant devrait se situer entre 11 000 € HT et 12 000 € HT.
- *Projet d'auberge communale* : une étude de marché a été commandée à la Chambre de commerce et d'industrie.
- *Place de la halle* : il est envisagé de commander des bâches coupe-vent permettant d'abriter les personnes sous la halle lors des manifestations.
- *Bassin des Hôteliers* : une fuite a été détectée et réparée sur le captage du bassin.
- *Sécurité routière* : un radar pédagogique a été acheté. Il sera installé dès que possible route de Viry avant de tourner sur différentes voies de la commune.

- *Animation/cadre de vie* :

M. VULLIET informe que la fête des Feux de la Saint-Jean sera organisée cette année sous une forme nouvelle. Elle se déroulera place de la Halle, et le grand feu sera remplacé par des lanternes scandinaves. Rendez-vous est donné samedi 20 juin à partir de 19h30.

5/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- *Social/seniors/petite enfance* :

Mme ROULLET rend compte de la dernière commission sur le thème du logement social. En Haute-Savoie, il y a en moyenne 12 % de logements sociaux contre 18 % au niveau national. Sur le Genevois, il y a actuellement 6 800 demandes dont 1 860 pour des situations urgentes. Une des difficultés importantes rencontrées par les

collectivités dans la réalisation de logements sociaux supplémentaires réside notamment dans le prix des terrains qui a doublé entre 2002 et 2012. Ce problème est d'autant plus fort que ce sont 60 % des Hauts-savoyards qui sont éligibles à l'obtention d'un logement social.

- *eau/assainissement :*

M. BERNAZ informe le Conseil municipal que les travaux d'adduction d'eau potable en provenance du nouveau forage de Metailly entrent en phase de remblayage. Les réservoirs sont terminés. Afin de faire face au coût de ces importants travaux, il est prévu de fixer à terme le prix de l'eau à 1,73 €/m³.

- *Environnement/déchets/développement durable/énergie :*

M. VULLIET informe le Conseil municipal que des travaux d'extension et de réaménagement de la déchetterie de Neydens seront entrepris cette année. La réhabilitation de la déchetterie est rendue nécessaire pour 3 points majeurs : la mise au normes de sécurité, le contrôle des flux, et la construction d'un nouveau local pour le personnel.

La mise aux normes de sécurité impose dorénavant l'installation de gardes corps sur les quais.

Le contrôle des flux sera géré par un « gardien » à l'entrée de la déchetterie. Ceci permettra de contrôler l'origine, le type et le volume des flux, et seuls les « ayant droits », et pour les bons produits, auront accès à l'enceinte. Pour les professionnels un système de pesée sur ponts est également envisagée.

Enfin la construction d'un nouveau local adaptés (avec sanitaires, douches, et vestiaires), permettant aux agents de se changer en fin de tournées est devenu nécessaire.

- *Economie :*

M. DUPAIN rend compte de l'avancement du projet d'écopark prévu dans la zone d'activité de Cervonnex. Il devrait à terme s'étendre sur une superficie de 20 hectares. Un contrat de concession d'aménagement est en cours d'élaboration avec un opérateur.

Il évoque également la technopole d'Archamps qui regroupe actuellement 1 800 emplois et dont une nouvelle phase d'extension va débiter. En revanche, la reprise de la galerie commerciale du bâtiment Alliance reste au point mort.

Pour finir, il rappelle au Conseil la démarche entreprise par la Communauté de Communes pour changer la « marque » du territoire (« Porte Sud de Genève »). Un sondage auprès de la population est ouvert jusqu'au 22 juin prochain sur le site Internet de la CCG.

6/ Questions diverses

- *Phénomène de prostitution :* M. le Maire fait état des courriers qu'il a envoyé à ce sujet à Mme la Sous-Préfète, aux parlementaires, ainsi qu'aux Maires des communes voisines. Il a reçu des réponses du Sénateur et de la Députée qui l'informent être intervenus auprès du Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, 

Nicolas DUPERRET

